

DUTAKE Tharcisse
% Présidence de la
République

B.P. 15
KIGALI

Kigali, le 27/3/1994

Honneur le Directeur de la
République de l'Imprimerie Scolaire
B.P. 1347 KIGALI

Objet: Accusé de réception de
votre lettre n° 25/08.05/S.E/94
du 14/2/1994.

Honneur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception
de votre lettre n° 25/08.05/S.E/94 du 14 Février 1994
me transmettant la situation de vente de mes livres
durant le 2^e Semestre 1993.

Je vous en remercie sincèrement.

Vous voudrez bien cependant
me communiquer le détail des ventes de mes livres
au magasin central de Remera, puisque, à l'échéance
fin décembre 1993, le stock compte aussi en
nombre non déclaré les livres récupérés au
comptoir de Byumba et Rubespeni.

Veuillez également remarquer
que, concernant le livre "IRAGANJWI N'IYI GATWUGO"
le total de chacun des stocks enregistrés pour
l'échéance fin juin 1993 (soit 3.218 exemplaires)
et ^{fin} décembre 1993 (soit 3.042 exemplaires) est supérieur
au total du stock enregistré à l'échéance

ventes transmises par les lettres n° 69/08.05/S.E/93
du 18/3/1993 et n° 210/08.05/S.E/93 du 31/8/1993
émanant du Directeur de la Régie de l'Imprimerie
Scolaire, les copies des reçus différents aux droits
d'auteur déclarés telles que transmises par
la lettre n° 174/08.04/S.E/92 du 30/6/1993, ainsi
que les documents comptables annexés au rapport
ARHO: ~~1604~~ de commande du NINEPASEC
du n° 10/13/92 du 20/11/1992, ~~bordereau~~ d'expédi-
tion n° 235/92 du 7/12/1992 où figurent 1000 exem-
plaire de mon livre, bordereau d'expédition
n° 22/93 du 24/6/1993 où figure 1052 exemplaires
de mon livre, ~~et facture visée n°~~ bordereau
d'expédition 847/92 du 4/12/1992 où figurent
800 exemplaires et facture visée n° 006125 du
4/12/1992.

7.2168

7.49.30

40000

3

1390